

14. A quel prix lesdits équipements aériens ont-ils été vendus aux aviateurs canadiens par ledit Ericson?

15. De combien de machines et d'équipements susdits ledit Ericson et ses associés ont-ils disposé, et à quel prix?

16. Quelle proportion des ventes ont été faites au Canada, aux Etats-Unis et ailleurs, respectivement?

17. Combien reste-t-il de ces équipements en possession et sous le contrôle dudit Ericson au Canada?

18. Le gouvernement canadien se propose-t-il de s'enquérir de toute la transaction, et des tiers, s'il en est, en dehors dudit Frithof G. Ericson qui figurent dans ces transactions, afin de se dégager de la critique qui se dirige contre le gouvernement du fait de ces équipements?

*Le Secrétaire d'Etat pour les Affaires Extérieures*—Jeudi prochain—La Chambre en comité pour prendre en considération la résolution suivante:—

Résolu, par le la Chambre des Communes, qu'il est expédient d'approuver et que le Parlement approuve effectivement le Traité de paix entre les puissances alliées et associées et l'Autriche, signé à Saint-Germain le dix septembre mil neuf cent dix-neuf, lequel Traité a été signé au nom de Sa Majesté, agissant pour le Canada, par les plénipotentiaires y nommés, et dont copie a été soumise au Parlement.

*M. Burnham*—Sur lecture de l'ordre du jour pour la première séance du comité général sur le bill (No 27) intitulé: "Loi modifiant la Loi pour aider à la législation provinciale prohibant ou restreignant la vente ou l'usage des boissons enivrantes", la motion suivante est proposée:—

"Qu'il soit notifié à titre d'instruction au comité général sur ledit Bill que le comité a plein pouvoir d'étendre la portée des dispositions du Bill susdit et de la Loi en question sur les boissons enivrantes et que le Bill veut modifier, aux cartes à jouer, aux plumes des oiseaux sauvages pour fins de toilette ou autres, et au tabac sous toutes ses formes."